

# FOOTBALL CLUB MUNICIPAL D'INGRE

**Convocation à une Assemblée Générale Extraordinaire et une Assemblée Générale Ordinaire.  
Vendredi 17 mai 2019 – 18h30  
Club House du FCM INGRE – Route du Val d'Orléans**

Chère Madame, Cher Monsieur,

Lors de son Conseil d'Administration du 2 avril 2019, le Comité Directeur, en présence des membres de droit représentant la Municipalité, a décidé de proposer l'adoption de nouveaux statuts pour le fonctionnement du club.

Ce projet de nouveaux statuts sera proposé à votre vote approuvé lors d'une Assemblée Générale Extraordinaire. Dans le cadre de ce projet et dans le prolongement de cette AG Extraordinaire, à la condition que les nouveaux statuts soient adoptés, et donc sous réserve, il sera ouvert une Assemblée Générale Ordinaire pour l'élection d'un nouveau Comité Directeur, qui devrait prendre en charge la gestion du Club. Les adhérents sont donc invités dès ce jour à proposer leurs candidatures et à se conformer au nouveau mode d'élection proposé dans le projet de statuts, à savoir la constitution de listes de candidat(e)s.

## **Nouveau mode électif:**

\*Liste de candidature nominative de 10 candidats avec postes déclarés :

Président, Président-Délégué, Trésorier, Secrétaire, Vice-Président

\*Vote sur le principe d'1 personne / 1 voix pour chaque licencié (4 procurations autorisées)

\*Election du Comité Directeur pour 2 ans.

Liste de candidat(e)s vierge fournie par le club, à remplir et à transmettre en courrier A/R lettre ou mail avec A/R au Secrétaire du Club au plus tard le **9 mai 2019**.

Les listes seront valides si elles sont conformes aux nouveaux statuts proposés.

**(Conditions d'Election et Candidatures aux articles 11, 12 et 13 des statuts proposés)**

Chaque licencié, joueur de plus de 16 ans, dirigeant, arbitre, parent représentant les jeunes âgés de moins de 16 ans est invité à participer aux travaux.

Il est impératif que plus du 1/3 des membres actifs soit présent, ou représenté pour que l'Assemblée Générale soit valable.

## **Si vous ne pouvez pas être présent, jusqu'à l'adoption des nouveaux Statuts :**

La représentation et le vote par procuration est autorisé par nos statuts (article 6 bis) mais limité :

- à 4 par membres actifs ou l'un des parents d'un membre actif de moins de 16 ans
- à 10 pour les membres du Comité Directeur

Ce règlement ne sera plus en vigueur dès l'adoption des nouveaux statuts proposés.

Le vote par correspondance n'est pas autorisé.

## **L'ordre du jour** retenu est le suivant :

- Proposition de modification des statuts, mise au vote.
- Point Sportif et Financier à date.
- Réponses aux questions écrites et directes
- Election d'un nouveau Comité Directeur conformément aux statuts proposés (sous réserve)
- Le mot de la Municipalité
- Pot de l'amitié

## **Membres sortants du Comité Directeur (statuts actuels) :** 1/3 sortant

Mme Béatrice Billo / Mr Christophe Mateus

Seul l'ordre du jour proposé sera délibéré ainsi que les questions écrites des membres qui feront parvenir celles-ci au plus tard le 09 mai 2019 par mail au Secrétaire: [mateus.christophe@orange.fr](mailto:mateus.christophe@orange.fr)

Dans l'attente de notre rencontre, nous vous prions d'agréer, Chère Madame, Cher Monsieur, l'expression de nos sincères salutations.

Le Comité Directeur.

## POUVOIR

Je soussigné,

- (\*) joueur du FCM INGRE
- (\*) représentant d'un jeune joueur du FMC INGRE.

Donne pouvoir à : Monsieur ou Madame

- (\*) licencié ou représentant du licencié du F.C.M. INGRE
- (\*) membre du comité de direction

(\*) Rayé la mention inutile.

Signature :

Pour me représenter lors de l'Assemblée Générale du 17 mai 2019